

Délibérations du 05 juillet 2024

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 05 juillet 2024** en salle du Conseil, bâtiment Béléno (BDR).

Sous la présidence de James Walker, Président par intérim de l'Université Lumière Lyon 2.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 20

Étaient présent.es :

Collège A : Martine SEVILLE, Martin Barnier, Isabelle BOEHM, Françoise ORAZI

Collège B : Hervé GOLDFARB, Marie-Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Myriam PANNARD

Collège BIATSS : Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures :

Usagers/ères : Maxime THIMON, Théotime ARNOULD, Alice PICCINALI

Représenté.es : Marie DESPRES-LONNET, Valérie HAAS, Emilie VAYRE, Alexandre QUIQUEREZ, Pascale COLLIOT, Laurence KOUDINOFF

Invité.es : Camille FOURGEAUD, Valentin OUVRARD, Rudy DUFAYEL, Badia' KAMEL, Mathis GIROUD, Pierre-Yves STEUNOU, Stéphane POTA, Catherine LEROUX, Cécile EDET, Jérôme DARMONT, Claudine GAY, Idoli CASTRO, Amélie COUDURIER-CURVEUR, SOLLI Pascal

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Reza HADJIKHANI, Marielle PIERRON, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Morgane GUIVARC'H

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Synthèse enquête bien-être étudiant 2023-2024

Est présentée en CFVU la synthèse de l'enquête sur le bien-être étudiant 2023-2024, menée par l'OFIVE. 4690 étudiantes et étudiants, âgés d'en moyenne 22 ans, ont répondu au questionnaire, entre le 12 février 2024 et le 08 avril 2024.

Les principaux résultats à retenir sont que :

- Les étudiants sont motivés par leurs études (72%).
- L'état de santé physique et mentale des étudiants s'est amélioré par rapport à 2021 (63% déclarent être en bonne santé physique -contre 49% en 2021- et 42% déclarent être en bonne santé mentale -contre 28% en 2021-).
- Il y a augmentation du nombre d'étudiant ayant le sentiment d'avoir été victime de discrimination

Concernant le Régime Spécial d'Etudes, 8% déclarent en être bénéficiaires. Parmi ces 8%, 51% sont en situation de handicap, 28% sont salariés, et 22% dans une autre situation (dont sportifs/artistes de haut niveau). Les bénéficiaires du RSE ont fait 2 demandes d'aménagement en médiane au cours de l'année 2023-2024, soit 1 par semestre. Les étudiants sont satisfaits (à environ 90%) des aménagements qui sont mis en place.

Concernant le logement, 92% des étudiants avaient un hébergement à la rentrée, 76% vivent en dehors du domicile parental. Parmi ceux-ci, 66% vivent en appartement individuel, 23% dans une chambre ou appartement dans une résidence collective.

Concernant le financement des études, 69% des étudiants ont une aide familiale, 59% perçoivent des aides publiques, 40% ont eu un travail rémunéré, 3% ont contracté un prêt bancaire. 26% des étudiants ont rencontré des difficultés financières telles qu'il leur a été impossible de faire face à certains besoins (contre 19% en 2021). La médiane du temps de travail effectué par semaine est de 15h (vs. 14h en 2021). Les jours où les étudiants travaillent le plus sont le jeudi, vendredi et le samedi. 74% des étudiants ont au moins une activité rémunérée, qu'ils jugent indispensable pour vivre (contre 55% en 2021).

Pour se rendre sur les campus, il faut en moyenne 30 min à pied pour BDR, 40 min en tramway pour PDA, et 30 min en métro pour Rachais.

74% des étudiants déclarent avoir manqué un cours depuis le début de l'année universitaire (67% par choix, 55% pour problème de transport, 52% pour problème de santé ou handicap, 45% pour problème de réveil, 36% pour contrainte familiale, 28% pour activité professionnelle et 28% pour chevauchement de cours).
36% des étudiants dorment moins de 7h par nuit.

Les étudiants se restaurent majoritairement au resto'U, dont ils sont satisfaits (66%). 30% des étudiants déclarent ne pas prendre de déjeuner de manière habituelle (vs. 33% en 2021), dont 17% en tant que choix n°1. 68% des étudiants déclarent avoir une alimentation émotionnelle au moins de temps en temps.

69% des étudiants pratiquent une activité sportive au moins une fois par mois (dont 56% une fois par semaine). Pour 32% d'entre eux à l'Université, majoritairement dans le cadre du SUAPS. 31% ne pratiquent jamais d'activité sportive, majoritairement par manque de motivation et de temps (63% et 53%).

21% des étudiants déclarent participer à au moins une activité associative (contre 16% en 2021). 21% des étudiants prennent part à au moins une activité bénévole (vs. 12% en 2021). 40% ne participent pas à des activités de bénévolat mais aimeraient le faire.

38% des étudiants connaissent le programme culturel de l'Université (contre 20% en 2021). 47% des étudiants ne savent pas que la programmation culturelle de l'Université est gratuite et ouverte à tous (contre 66% en 2021).

Remarques : De grosses difficultés remontent, notamment sur la pratique sportive, qui peut aussi mettre en exergue la difficulté des étudiants à allier les études, leur financement et leur bien-être, dans un contexte d'augmentation de la précarité étudiante.

Réponse : Ce qu'il faut avoir en tête, suite à l'analyse faite sur le RSE dans le cadre du projet INCLUDE, est que cela montre bien que les étudiants souhaitent pouvoir identifier de manière précise les modalités possibles de RSE. Les étudiants vont être de plus en plus à demander des RSE pour le travail, pour pouvoir financer leurs études. Ce type d'enquête permet d'anticiper sur cette évolution à venir.

Remarques : On pourrait demander d'autres informations, par exemple pourquoi les étudiants ne viennent plus en CM. Ce qu'on observe, c'est la question des ressources financières et de l'emploi. Elle permet de voir ce que sont nos étudiants. Il est extrêmement important que l'on ait une politique adaptée à nos étudiants. L'accompagnement par le COSIE, l'UE préprofessionnalisation, et tout ce qui peut se faire en interne pour qu'ils aient des emplois en rapport avec

leur cursus, et pas seulement un emploi alimentaire (qui parfois est tout de même un emploi à 35h semaine) est très important. Ces emplois structurent en réalité leur cursus étudiant, et donc leur insertion future.

Remarques : Un résultat est terrifiant : c'est le doublement des étudiants qui se sentent victimes de discrimination en raison de leur origine. Si c'est au niveau institutionnel, comment agir ?

Réponse : Il faut en effet explorer ce chiffre pour pouvoir l'expliquer. Il faut se renseigner auprès de la cellule discrimination. Ce chiffre est contextuel, notamment cette année avec l'actualité, et la manière dont l'Université Lumière Lyon 2 a été traitée par certains médias. Dans le formulaire de réponse à cette enquête, le lien pour saisir la cellule de lutte contre la discrimination était inséré. Un bilan de cette cellule pourra vous être proposé lors d'une prochaine CFVU. Ce bilan est effectué chaque année, toutes les données statistiques seront abordées.

02 – Bilan césure

Pour l'année 2023-2024, 368 dossiers de demande de césure ont été déposés, et 357 césures ont été accordées. La majorité des demandes concernent les L1 et les M1 (32% et 35 % des demandes). 45% des demandes tous niveaux confondus émanent de l'UFR LESLA, l'UFR ASSP et l'Institut de Psychologie.

43% des césures sont faites pour travailler dans le but de financer les études ou de financer un voyage. 23% sont faites pour faire du bénévolat, et 11% pour un voyage linguistique et culturel.

Le taux de retour en formation après la césure est en moyenne de 49% pour 2023-2024, contre 43% en 2022-2023.

Le COSIE accompagne les étudiants en césure avant, pendant et après la césure, au rythme de l'étudiant. Celui-ci peut bénéficier de rendez-vous individuels, pendant lesquels il peut demander de l'aide et du soutien sur son orientation professionnelle. Cette année, de nombreuses conférences d'information sur la césure ont été tenues. Une fois l'année démarrée et la césure commencée, une réunion d'information est faite, pour que les étudiants ne se sentent pas seuls face à la césure. 8 ateliers ont été organisés cette année, sur des sujets variés, en lien avec leur orientation. Cette offre d'accompagnement va devoir être réduite l'année prochaine, car le pôle stage et insertion va perdre un poste.

Beaucoup d'étudiants font une césure car ils sont en réflexion sur leur orientation.

ADOPTIONS

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

03 – Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Sont présentées en CFVU les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année 2024-2025.

Question : Comment interpréter les mentions « *Suivi* », « *Noté* » dans les MCCC ?

Réponse : « *Suivi* » n'appelle aucune notation, c'est un terme du logiciel Apogée, purement technique, qui est interprété de deux manières différentes, créant un décalage. Nous avons bien identifié la demande d'un terme permettant de vérifier l'assiduité à un enseignement.

Remarques : Remerciements pour le travail effectué par la Direction de la Formation.

Question : Sur beaucoup de formations sous convention, les UE apparaissent comme « Non noté », serait-il possible de mettre plutôt un suivi, car ces conventions offrent souvent des double-diplômes ?

Mise au vote des MCCC présentes dans le dossier « *validées par la DF* ».

Les fichiers dans le dossier « *sous réserve de la DF* », qui nécessitent un aller-retour avec les composantes, seront présentés au vote de la CFVU de septembre 2024.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 19 Vote 01 – Adoption	16	0	0	3

REGLEMENT GENERAL DES ETUDES 2024-2027

04 – Règlement général des études 2024-2027

Est présenté en CFVU le Règlement général des études.

	Pour	Contre	Abst	NPPV
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20 Vote 02 – Adoption	16		4	

CHARTRE DES EXAMENS

05 – Charte des examens

Est présentée en CFVU la Charte des examens.

Question : Serait-il possible d'ajouter que les convocations soient envoyées par mail pour tout le monde, et pas seulement pour les étudiants en DA ?

Réponse : D'un point de vue réglementaire, un bulletin officiel de l'Education nationale du 9 mars de 2000 dispose que la voie d'affichage est le principe pour les convocations des étudiants aux examens. L'objectif est de consolider notre programmation des examens. Un mail général n'est à l'heure actuelle pas possible, car nos formations sont toutes imbriquées les unes dans les autres, et les examens d'un même étudiant dépendent de plusieurs composantes

Question : Ne pourrait-on pas créer une application *ad hoc* ? Ou bien sur l'application MCCC ? Peut-être serait-il possible d'utiliser l'IA ?

Réponse : Si nous allons en bout de chaîne, comment individualiser le mail aux étudiants ? Ce travail lourd sera à la charge des gestionnaires de scolarité. De plus, la planification des examens prend énormément de temps : 3 semaines à la DF pour faire le planning global. Les composantes placent ensuite leurs créneaux horaires, et la DIMMO prend le relais pour les salles.

Remarques : La responsabilité du président de jury pour nommer un responsable n'est-elle pas un niveau intermédiaire de plus qui pourrait être supprimé ? Comment fait-on pour avoir 21 surveillants pour une épreuve regroupant 700 étudiants ? Il faut vraiment y réfléchir... Quand on surveille les examens, au moins 20% d'étudiants n'ont pas de pièce d'identité.

Réponse : Ce double niveau de responsabilité est réglementaire.

Question : Quel est le périmètre d'application de cette charte ? Elle peut difficilement s'appliquer pour le CCI ?

Réponse : Cette charte a toujours eu vocation à s'appliquer pour les CT, et pas pour les CC, ni même les CCI. Il n'y a rien qui s'oppose à ce qu'elle puisse recouvrir un périmètre plus large.

Remarques : En début d'examen, il n'y a pas toujours un rappel des règles. Peut-être pourrait-on prévoir une diffusion de la charte des examens, au moment de l'affichage des convocations par exemple ?

Révision en séance : ajout du terme « *A titre indicatif* » aux paragraphes 3 et 4 de l'article 2.3.1 (et suppression des deux occurrences du mot « obligatoirement »). Le terme « *Une pièce permettant l'identification* » remplace « *pièce d'identité* ». Ajout du terme « *Sauf en cas de force majeure* » au début du paragraphe 6 de l'article 2.3.2.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20
Vote 03 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
18	0	2	0

BILAN ETUDIANT ARTISTE DE HAUT NIVEAU 2023-2024 & CHARTE ARTISTE EN ETUDES 2024-2025

06 – Bilan étudiant artiste de haut niveau 2023-2024 & Charte artiste en études 2024-2025

L'objectif du statut d'étudiant artiste de haut niveau est de reconnaître officiellement l'activité artistique d'un étudiant de l'Université Lumière Lyon 2, lorsque celle-ci est avérée, pour aménager son cursus universitaire afin de le rendre compatible avec sa pratique artistique.

Cette année 2023-2024, l'ouverture des candidatures a débuté en juillet 2023 et s'est achevé en septembre 2023. La commission de sélection s'est réunie la 1^{ère} quinzaine d'octobre, pour une mise en application du statut au sein des composantes avant les vacances d'automne.

Sur 19 candidatures (16 en Licence, 3 en Master), 11 ont obtenu le statut, et sont dans les domaines de la danse, le théâtre, la musique.

Pour 2024-2025, le statut change de nom pour devenir « Artiste en études ». Certains aménagements ne seront plus disponibles (DA, choix du mode de contrôle des connaissances), mais l'inscription prioritaire dans un groupe de TD sera désormais possible.

Les inscriptions débutent ce mois de juillet 2024, et s'achèveront le 25 septembre 2024. Elles seront suivies par la commission de sélection et la mise en application du statut sera fait à la mi-octobre 2024.

Question : Serait-il possible d'ajouter un article sur ce que contient ce contrat d'artiste de haut niveau dans la charte ?

Réponse : Ce contrat est un formulaire signé par l'enseignant, l'étudiant et le service culturel. Concernant ce statut, la volonté de la présidence est qu'il soit de plus en plus connu, car nous sommes dans une université où les formations arts du spectacle et autres sont fortement développées.

Remarques : Les étudiants AHN et SHN devraient pouvoir avertir la composante en amont lorsqu'ils ont des stages ou autre qui se passeraient au même moment qu'une session d'examen.

Réponse : Des modifications sur le contrat ont été intégrées en ce sens, pour que ce soit un vrai accompagnement, un vrai échange entre l'étudiant et la composante.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 20
Vote 04 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	0	0

MISE A JOUR DE LA CHARTE DE SOUS-COMMISSION CVEC INITIATIVES ETUDIANTES

07 – Mise à jour de la charte de sous-commission CVEC initiatives étudiantes

Est présentée en CFVU la Charte de sous-commission CVEC initiatives étudiantes pour l'année 2024-2025.

Il s'agit de clarifier une pratique déjà en place, et l'ordre du jour des sous-commissions. Il a été proposé d'ajouter une précision importante sur l'éventuel cas d'égalité des votes, avec voix prépondérante de la présidence de la sous-commission. Ouvrir la possibilité de financer des projets d'origine pédagogique mais avec des retombées très importantes pour la vie de campus. Précision sur les critères de financement : achat de matériel destiné à de la location *a posteriori* tant qu'il n'y a pas de recette d'amortissement. Exclusion du financement de l'alcool, exclusion des soirées festives et galas.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **20**
Vote 04 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
20	0	0	0

Fait à Lyon, le 05 juillet 2024

James WALKER

Président par intérim de l'Université Lumière Lyon 2

Le Président par intérim
de l'Université Lumière Lyon 2
James WALKER

